



LE PRÉVENANT

BULLETIN D'INFORMATION DESTINÉ AUX MÉDECINS ET AUX AUTRES PROFESSIONNELS DE LA SANTÉ DE LANAUDIÈRE – Vol.25, N°19

PRÉVENTION DE LA CONJONCTIVITE NÉONATALE LE MSSS MAINTIENT LA RÉGLEMENTATION CONCERNANT L'APPLICATION SYSTÉMATIQUE D'ONGUENT D'ÉRYTHROMYCINE À TOUS LES NOUVEAU-NÉS

Par : D^{re} Maryse Cayouette, microbiologiste-infectiologue

Août 2016

En décembre dernier, une édition du bulletin « Le Prévenant » portant sur la prévention de la conjonctivite néonatale par le dépistage et le traitement de la *Neisseria gonorrhoeae* et de la *Chlamydia trachomatis* chez la femme enceinte¹ vous a été acheminée. On vous y rappelait l'importance cruciale de dépister les ITSS de façon systématique chez toutes les femmes enceintes en début de grossesse et de les dépister de nouveau au besoin en cours de grossesse, selon leurs facteurs de risque et ceux de leur conjoint. Par ailleurs, il est primordial de traiter efficacement (test de contrôle post-traitement systématique recommandé en grossesse) toutes les femmes infectées, avant l'accouchement, afin de prévenir l'ensemble des complications associées aux ITSS, tant pour la mère que pour le nouveau-né, incluant la conjonctivite néonatale.

On y mentionnait aussi qu'une autre stratégie de prévention de la conjonctivite néonatale, soit l'application systématique d'onguent d'érythromycine à tous les nouveau-nés dès la naissance, était remise en question, entre autres par la Société canadienne de pédiatrie², et que le MSSS allait mandater un groupe d'experts afin de réviser la pertinence de maintenir en vigueur le règlement régissant cette pratique au Québec.

Les experts consultés par le MSSS ont conclu que, « au Québec, les conditions* qui permettraient de cesser, de façon sécuritaire, l'administration systématique, à tous les nouveau-nés, d'une chimioprophylaxie visant la prévention de la conjonctivite néonatale **ne sont pas réunies** ».

C'est pourquoi le MSSS s'est récemment repositionné³ et réaffirme la nécessité de poursuivre l'administration systématique, à tous les nouveau-nés, d'une chimioprophylaxie à base d'onguent d'érythromycine afin de prévenir la conjonctivite néonatale causée par une infection à *Neisseria gonorrhoeae*. Cette pratique demeure encadrée par l'article 68 du Règlement d'application de la Loi sur les laboratoires médicaux, la conservation des organes et des tissus et la disposition des cadavres.

Cependant, même si le MSSS maintient cette pratique préventive, il n'en demeure pas moins que la pierre angulaire pour prévenir l'ensemble des complications associées aux ITSS en grossesse et chez le nouveau-né repose sur la stratégie de dépistage et de traitement efficace systématiques en grossesse. Nous vous proposons, ci-dessous, quelques outils pour vous soutenir dans cette démarche.

OUTILS POUR SOUTENIR LE DÉPISTAGE ET LE TRAITEMENT EFFICACE DES ITSS CHEZ LA FEMME ENCEINTE

- [Guide québécois de dépistage des ITSS](#) (révisé en juillet 2016)
- Tableau « [ITSS à rechercher selon les facteurs de risque décelés](#) »
- Affiche « [Que doit savoir une femme enceinte à propos du VIH et des autres ITSS?](#) »
- Dépliant pour les femmes enceintes ou en âge de procréer « [Enceinte ou vous pensez le devenir... et les infections transmissibles sexuellement et par le sang?](#) »
 - o Version anglaise « [Having a baby or thinking about it...What about sexually transmitted and blood-borne infections?](#) »
 - o Disponibles aussi en versions imprimées (commander des copies par courriel à diffusion@msss.gouv.qc.ca ou par l'intermédiaire du bon de commande en ligne
- [Guides de traitement pharmacologique des ITSS](#), publiés par l'INESS (révisés en mars 2016)

RÉFÉRENCES

1. Le Prévenant 2015 - Vol.24, N°16 – [Prévention de la la conjonctivite néonatale par le dépistage et le traitement de la *Neisseria gonorrhoeae* et de la *Chlamydia trachomatis* chez la femme enceinte](#)
2. « [La prévention de la conjonctivite néonatale : Document de principes](#) », Comité des maladies infectieuses et d'immunisation, Société canadienne de pédiatrie, mars 2015
3. Position ministérielle – 4 août 2016 – [Prévention de la conjonctivite néonatale au Québec](#)

* Le dépistage effectué auprès de toutes les femmes enceintes à la première visite de grossesse et la recherche de facteurs de risques au troisième trimestre ainsi que le dépistage si présence de facteur de risque chez la femme enceinte ou chez son partenaire.

LE VIRUS ZIKA - mise à jour du 11 août 2016

Par : D^r Pierre Robillard, médecin-conseil

Une mise à jour des recommandations entourant l'infection par le virus Zika est résumée dans la dernière édition (**Vol.17, no 6**) du bulletin produit par le Comité consultatif québécois sur la santé des voyageurs de L'Institut nationale de santé publique du Québec. Vous pouvez consulter ce document (plus spécifiquement le tableau page 3) en suivant le lien ci-dessous :

<https://www.inspq.qc.ca/sante-voyage/surveillance>

Publication

Direction de santé publique
Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière

Responsable de la publication

D^{re} Joane Désilets, médecin, adjointe médicale en maladies infectieuses

En collaboration avec :

D^{re} Dalal Badliissi, médecin spécialiste en santé publique
Lucie Bastrash, chef de service en protection des maladies infectieuses
et de santé environnementale

Karine Chabot, conseillère en soins infirmiers
François Tremblay, agent de planification et de programmation

Mise en page

Manon Gingras, agente administrative, Service de protection
des maladies infectieuses et de santé environnementale

© Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière, 2016

Dépôt légal

Troisième trimestre 2016
ISSN 1718-9497 (PDF)
1920-2555 (en ligne)
Bibliothèque et Archives nationales du Québec

La version PDF de ce document est disponible à la section *Santé publique*, dans la rubrique *Documentation* sous l'onglet *Professionnels de la santé* du site du CISSS au :

www.santelanaudiere.qc.ca

À la condition d'en mentionner la source, sa reproduction à des fins non commerciales est autorisée.

Centre intégré
de santé
et de services sociaux
de Lanaudière
Québec 